

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis No 40/01

Concerne: Demande d'un crédit de Fr.195.000.-- pour les prestations de curage et d'inspection des collecteurs EC et EU pour la réalisation du PGEE (Plan général d'Evacuation des Eaux) - **Phase 2**

La Commission est composée de Mme Marguerite Altherr et de MM. Christian Favre, Nicolas Meyer, Dan Niculescu et Vincent Pont, rapporteur.

Elle s'est réunie le 1er mars. Mme Elisabeth Kneubuehler et Monsieur Frédéric Schenk de l'entreprise Bernard Schenk SA, Ingénieurs-Conseils ont accepté de venir répondre à ses questions. Elle les en remercie.

Dans une première phase, le préavis No 28/00 avait permis d'établir le cadastre souterrain. La deuxième étape, objet du présent préavis No 40/01, concerne le curage et l'inspection des canalisations. Ces travaux seront conduits par une entreprise spécialisée. Rappelons que ces derniers entrent dans le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) auquel la Commune ne peut se soustraire.

Les rapports qui en résulteront seront fournis à l'ingénieur mandataire qui enregistrera les données et décidera, après leur examen, d'une planification d'entretien. Dans le futur, en dehors du PGEE, des inspections pourraient être prévues tous les cinq ans.

Deux entreprises sont entrées en ligne de compte pour chacun des deux travaux de curage et d'inspection; leurs prix sont concordants. Les montants demandés dans le cadre du préavis correspondent à des prix moyens.

Une subvention fédérale de 35 % est d'ores et déjà acquise. Quant à la subvention de 20 % que devrait nous octroyer le Canton, elle est toujours pendante. Ces subventions ne portent toutefois que jusqu'à une somme de 213.000 fr.- selon un barème établi en fonction du nombre d'habitants.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 40/01 relatif à la demande d'un crédit de **Fr.-195.000** pour l'établissement du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE),

lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal No 40/01 relatif à la demande d'un crédit de **Fr.-195.000** pour l'établissement du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE),
- 2) d'accorder un crédit de **Fr.-195.000** permettant la réalisation de ces travaux,
- 3) de porter la somme de **Fr.-195.000** au débit du compte "Avance pour financements spéciaux" destiné à financer les investissements relatifs aux canalisations des eaux usées,
- 4) de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des finances, conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h, du Règlement du Conseil Communal.

Prangins, le 12 mars 2001

La Commission:

Marguerite Altherr



Christian Favre



Nicolas Meyer



Dan Niculescu



Vincent Pont, rapporteur

